

Le vingt trois fevrier 1767. Martin Curé de Royère
tion de trois banes de mariage. Entre Jean Sautours veuf de Therese
farge du village de maqrange d'une part. Et Anne Jabraud veuve
de Jean le faure du village de Soummeix tous deux présente paroitte n'ayant
decouvert aucun empeschement ny opposition. Les parties s'étant
disposées par la reception des sacrements vu l'Extrait mortuaire du
dit feu Jean le faure expédie a l'hospita de Bourdeau le 14 fevrier 1767
signé Gehis aumonier. Dument legatise de ch. R. Latcheveque de Bourdeau
le meme jour signé Dumizat vic. general. Et trouve bon a l'Exce. de Limoges
le 16. Dudit mois signé servientis vic. general. apres avoir reçu leur mutuel
consentement par paroles de present a la face de l'eglise se soussigne les
ay conjoint en mariage en presence de Etienne farge d'arpeix, Leonard
lebraud de maqranges Jean. Et Leonard maseau de Soummeix qui ont
seu signés de ce maquis Raymond aud vic